



LA PRIME DE 1873.

Nous sommes à préparer la prime de 1873 pour nos abonnés. C'est un des tableaux qui ont fait le plus de sensation à la fameuse Académie royale de Londres. Il représente une des plus belles scènes de la vie de Jésus-Christ, celle où Marie et Joseph le trouvèrent dans le temple au milieu des docteurs de la synagogue.

Nous ne pouvons offrir rien de plus beau à nos abonnés; s'il est vrai que quelques-uns ont murmuré, l'année dernière, nous les défions cette année de ne pas être enchantés.

L'original de ce tableau a coûté \$50,000, et les copies ne se vendent jamais moins de \$10 aux Etats-Unis. Nous avons voulu faire un grand effort pour satisfaire nos abonnés actuels, les mettre dans la douce obligation de payer leur abonnement, et pour nous attirer une légion de nouveaux abonnés.

Nous l'enverrons d'ici à un mois à tous nos agents, et elle sera donnée à tous ceux qui paieront avant le premier jour de l'an ce qu'ils nous doivent et à ceux de nos nouveaux abonnés qui, en s'abonnant, paieront six mois d'avance.

BIOGRAPHIE DE L'HONORABLE F. A. QUESNEL.

PAR M. C. S. CHERRIER.

M. Frédérick Auguste Quesnel, naquit à Montréal, le 4 février 1785, et fut baptisé le lendemain. Fils de M. Joseph Quesnel qui a laissé des productions qui lui ont valu un rang distingué dans la littérature canadienne, le goût des beaux-arts fit partie de son héritage. Il dessinait bien et quelques vers échappés à sa plume prouvent qu'il aurait pu cultiver la poésie avec succès.

Ses premières années se passèrent chez son aïeul, M. Blondeau, un des citoyens les plus estimés de Montréal et qui eut pour cet enfant l'affection dont, en général, les grands parents sont si prodigieux envers leurs petits enfants.

M. Quesnel eut l'avantage de faire son cours d'études sous la direction de quelques-uns des Sulpiciens que la révolution française avait jetés sur les bords du St. Laurent et qui, en échange de l'hospitalité qu'ils y avaient reçue, donnèrent l'exemple de grands talents et de grandes vertus. Il suffit pour se convaincre de leur mérite de nommer des hommes tels que messieurs Desjarais, Thavenet, Rivière et Houdet. Le souvenir qu'il avait conservé de ses professeurs et la manière dont il en parlait faisaient voir qu'il avait su apprécier le talent avec lequel ils dirigeaient l'éducation de la jeunesse. Un élève aussi intelligent ne pouvait manquer d'intéresser ses maîtres, et les relations qui s'établirent entre eux ont dû contribuer à lui procurer l'avantage de parler le français avec cette pureté et cette élégance que l'on s'est toujours plu à remarquer en lui.

Après avoir terminé son cours classique, M. Quesnel aurait pu, avec ce goût que son père lui avait légué, cultiver la littérature et y obtenir les mêmes succès que lui, mais il se livra à des études plus sérieuses. Ses talents, la facilité et l'élégance de son élocution, l'appelaient au barreau comme le théâtre où ces qualités devaient lui faire bientôt une belle réputation. Il fit son droit sous M. Stephens Sewell, depuis solliciteur-général et frère du célèbre juge-en-chef du même nom.

Ce fut surtout pendant sa cléricature que M. Quesnel acquit une connaissance assez étendue de l'Anglais, pour lui permettre dans la suite de le parler et même de l'écrire avec presque autant de facilité que sa langue maternelle. Admis au barreau en 1807 il exerça sa profession pendant plusieurs années avec distinction.

Remarquable par les qualités que nous avons déjà signalées et l'étendue de ses connaissances légales, il mettait au service

des causes qu'on lui confiait des ressources qui bientôt lui procurèrent une des premières places parmi ses confrères. Ses plaidoiries ne pouvaient que rappeler les souvenirs classiques qu'il avait puisés dans les littératures ancienne et moderne et intéresser autant ses confrères et ses auditeurs sous le rapport littéraire que sous le rapport légal.

Il était désirable que d'aussi précieuses qualités, un aussi beau talent pussent se déployer dans une sphère plus élevée, où les intérêts par leur grandeur et leur importance fussent plus dignes de l'ambition d'un jurisconsulte éclairé et d'un orateur distingué.

Choisi en 1820 par les électeurs du comté de Kent, il le représenta pendant plusieurs années avec M. D. B. Viger. Dès son entrée en Parlement, M. Quesnel prit part aux discussions parlementaires et joua le rôle que lui assignaient ses talents et ses connaissances à côté des Viger, des Papineau, des Nelson et des Vallières. Il portait dans les débats les qualités qui l'avaient distingué au barreau en même temps qu'une intelligence éclairée des questions qui se traitaient dans la Chambre d'Assemblée. Son goût pur et exercé lui faisait dédaigner ces déclamations dans lesquelles des orateurs politiques, même de mérite, se laissent trop souvent entraîner. Il s'adressait à l'esprit de ses auditeurs plutôt qu'il ne faisait appel à leurs passions et il les captivait par les charmes d'une élocution toujours élégante lorsqu'elle n'était pas brillante. On pourrait caractériser l'éloquence de M. Quesnel en disant qu'elle se rapprochait davantage de cette éloquence classique dont on trouve plus d'exemples dans les Sénats que dans la branche populaire d'une législature.

Une épigramme acérée, un trait emprunté à une fable, une citation heureuse étaient entre ses mains une arme plus puissante qu'un long raisonnement ou une invective amère.

En dehors de la Chambre, M. Quesnel avait pris une part active aux procédés que le peuple du pays crut devoir adopter en 1822 pour déjouer le premier projet d'Union des deux provinces et se soustraire aux maux que lui préparait ce projet machiavélique.

A un dîner patriotique qui eut lieu à Montréal avant le départ de M. Papineau, l'un des députés chargés de faire valoir en Angleterre l'opposition des habitants du Bas-Canada à cette funeste mesure, M. Quesnel prononça un discours qui fut inséré dans les journaux de l'époque et qui peut donner une idée exacte de sa manière comme orateur et justifier ce qui a été dit plus haut de son genre d'éloquence. L'objet de ce discours était de rendre hommage aux vertus du clergé canadien et de faire ressortir ses éminentes qualités. Il s'adressa aussi au héros de Châteauguay, l'un des convives et fit son éloge de la manière la plus heureuse et la plus délicate.

En 1829, l'arrière des causes à l'enquête dans le district de Montréal était si considérable que l'on passa une loi pour consacrer un plus grand nombre de jours à cette partie importante de la procédure et autoriser la nomination de commissaires enquêteurs pour présider aux enquêtes à la place des juges du Banc du Roi occupés ailleurs. M. Quesnel fut choisi avec M. O'Sullivan, autre avocat distingué, mort juge en chef du district de Montréal, pour remplir cette charge. Ce fut à cette occasion qu'ils furent tous deux nommés conseillers du Roi. Le rang que M. Quesnel et son collègue occupaient au barreau et la réputation dont ils jouissaient leur donnaient de justes titres à cette marque de distinction.

M. Quesnel avait longtemps fait partie de cette phalange patriotique, qui combattit pendant plus d'un quart de siècle pour nos libertés et revendiqua avec une énergie persévérante les droits que nous assurait la constitution britannique et la qualité de sujets anglais.

On devait plus tard voir l'époque où plusieurs des membres de la Chambre d'Assemblée qui appartenaient à la majorité, et qui avaient secondé constamment ses efforts dans la lutte engagée contre l'oligarchie qui pesait sur le pays, allaient s'en séparer, à l'occasion des célèbres résolutions connues sous le nom des 92 résolutions.

Lorsqu'elles furent proposées en Chambre, quelques membres, parmi lesquels se rangea M. Quesnel, tout en reconnaissant la justesse de plusieurs de ces résolutions et la réalité des griefs qui y étaient dénoncés, crurent cependant ne pas devoir en approuver l'ensemble. On ne saurait mieux expliquer la conduite de M. Quesnel, qu'il ne l'a fait lui-même dans le discours prononcé dans cette occasion. La presse l'a recueilli et quelques-unes de ces paroles éloquentes, citées par M. Garneau, sont en effet dignes d'être conservées par l'histoire et lues par la postérité qu'elles convaincront de la sincérité de leur auteur et du sentiment consciencieux qui les lui inspirait. Les craintes qu'il exprimait, le pressentiment qu'il paraissait avoir de

malheurs qui se sont réalisés depuis, donnent aujourd'hui à ces paroles encore plus d'intérêt en leur imprimant un caractère quasi-prophétique. Nous en citerons quelques-unes :

"Je souhaite, disait-il," "que mes prévisions ne s'accomplissent pas; je désire me tromper. Quoique je ne partage pas l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient le bien réel et durable du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité.... Si, au contraire, mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai: ce sont, sans doute, les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la Chambre. Et l'on ne me verra pas m'unir avec ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui fera ma consolation."

Dans plusieurs comtés, l'opinion publique s'était prononcée fortement contre les membres de la minorité qui s'étaient opposés aux 92 résolutions et dont plusieurs perdirent leur siège aux élections suivantes. M. Quesnel ne jugea pas à propos de se représenter devant des électeurs qui ne partageaient pas ses vues et se retira alors de la vie publique; cependant les événements devaient plus tard l'y ramener.

Telle est l'opinion favorable que M. Quesnel avait laissée dans la Chambre, qu'un membre distingué de la majorité, feu M. Girouard, exprimait le regret que ses électeurs ne lui eussent pas continué le mandat qu'ils lui avaient confié jusqu'alors.

L'arrivée de lord Gosford trouva M. Quesnel dans la retraite. La réputation dont il jouissait, le rôle qu'il avait joué dans la chambre d'assemblée, la part qu'il avait prise aux différentes questions qui avaient agité l'opinion publique le désignaient d'avance comme pouvant donner des renseignements exacts sur quelques-unes de ces questions. Aussi, fut-il appelé devant la commission présidée par lord Gosford, qui siégea à Québec et à Montréal pendant plusieurs mois pour s'enquérir de l'état de la province et des moyens de mettre un terme aux difficultés dont elle était le théâtre.

Dans son témoignage, M. Quesnel invoqua en faveur du Séminaire de St. Sulpice de cette ville, les capitulations, les traités et autres actes qui établissaient les droits qu'on lui contestait. Cette question avait alors d'autant plus d'importance que la spoliation des biens du Séminaire avait été méditée depuis longtemps. Sur d'autres matières de législation d'un intérêt plus général et dont quelques-unes se rattachaient à l'état politique de la Province, il émit les opinions qu'il avait soutenues dans le sein de l'Assemblée et qu'il avait partagées avec la majorité quand il y siégeait, se montrant ainsi conséquent avec lui-même et fidèle à ses convictions.

Ce fut sous l'administration de lord Gosford qu'il fut choisi pour être membre du Conseil Exécutif.

Pendant les troubles qui en 1837 et 1838 agitèrent le district de Montréal, M. Quesnel vit se réaliser les craintes qu'il avait exprimées dans le discours cité plus haut. Il avait annoncé qu'il partagerait avec les autres les maux qu'il pressentait: Il eut en effet, à gémir non-seulement sur les souffrances dont un si grand nombre de ses compatriotes fut alors victime, mais il eut encore à déplorer l'infortune de plusieurs de ses anciens amis politiques pour lesquels il avait conservé des sentiments d'estime et d'affection que n'avait pas diminués la divergence de leurs opinions politiques. Quelques-uns d'eux étaient en exil et d'autres, plus malheureux encore, étaient dans les fers. Lorsqu'à ces jours néfastes eurent succédé des jours plus calmes, M. Quesnel et quelques-uns de ses anciens amis politiques se retrouvèrent ensemble avec bonheur et purent bientôt travailler de concert sur le nouveau théâtre politique où les événements devaient les réunir.

Avant cette époque on lui avait donné un témoignage d'estime et de confiance en le priant de présenter au gouverneur la requête dans laquelle on demandait la sanction de l'ordonnance qui avait pour objet de confirmer les Messieurs du Séminaire de Montréal dans leur droit de propriété des seigneuries dont ils étaient en possession avant la cession du pays à l'Angleterre. Personne ne pouvait s'acquitter de cette tâche avec plus de tact et de convenance que M. Quesnel ne le savait faire.

Après que l'Union du Haut et du Bas-Canada eût été créée, on sentit dans cette dernière partie de la Province unie, le besoin d'envoyer au nouveau Parlement des députés qui, par leur connaissance de la langue anglaise et leur expérience parlementaire pussent représenter dignement les habitants du Bas-Canada, surtout ceux d'origine française, et veiller à leurs droits dans la situation assez difficile que leur avait faite cette Union.

Telle était leur position sous ce nouveau régime que leurs représentants ne pouvaient acquiescer quelqu'influence, quelque